

TERMES DE RÉFÉRENCE

RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) INDIVIDUEL(LE) CHARGE(E) D'ASSUMER LA FONCTION DE SPECIALISTE EN SYSTEME D'INFORMATION GEOSPATIAL (SIG) AU SEIN D'UCM

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un financement de 600 millions USD destiné à mettre en œuvre le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réformes des secteurs de l'Électricité et de l'Eau (AGREE). L'Unité de Coordination et de Management des Projets (UCM) du Ministère des Ressources Hydraulique et de l'Electricité agit comme agence fiduciaire pour l'exécution de plusieurs composantes sur le volet électricité et assure la coordination générale du projet.

Le projet vise à améliorer l'accès à l'électricité et à l'eau potable dans 14 villes réparties dans 10 provinces situées dans les zones d'intervention de la Banque mondiale à savoir : Kinshasa, Kwilu (Kikwit et Bandundu), Kasai (Tshikapa), Kasai central (Kananga), Kasai occidental (Mbuji-Mayi), Lomami (Mwene-Ditu, Kabinda), Sud-Kivu (Bukavu), Kongo-central (Boma), Nord-Kivu (Goma, Butembo et Beni) et Ituri (Bunia). Le projet entend également appuyer la mise en œuvre de réformes institutionnelles destinées à renforcer les performances de la SNEL et de la REGIDESO.

Une partie du projet AGREE concerne la mise en œuvre de mini-réseaux solaires, des mécanismes de financement pour les opérateurs privés et l'élargissement de l'accès électrique pour les ménages. Ces activités nécessitent une planification spatiale rigoureuse basée sur des données géolocalisées et des outils cartographiques permettant l'identification des zones prioritaires, le suivi des réalisations et l'analyse de l'impact des investissements. Pour ce faire, l'UCM prévoit d'allouer une partie des ressources financières du projet pour financer les prestations d'un(e) consultant(e) individuel(le) chargé(e) d'assumer la fonction de Spécialiste en Système d'Information Géospatial (SIG) au sein de l'entité.

A titre d'information, les composantes du projet AGREE se résument comme suit :

- Composante 1 : Amélioration de la Gouvernance et des performances de la SNEL et de la REGIDESO
- Composante 2 : Renforcement des Institutions des secteurs de l'électricité et de l'eau et soutien au développement des deux secteurs
- Composante 3 : Electrification basée sur le secteur privé de villes provinciales sélectionnées
- Composante 4 : Expansion de l'accès à l'électricité et à l'eau basée sur le secteur public
- Composante 5 : Composante d'intervention d'urgence conditionnelle

Outre le projet AGREE, l'UCM gère entre autres les projets et programmes ci-dessous :



1. COMPACT ENERGETIQUE : Programme constitué de 5 piliers dont l'objectif in fine est d'améliorer le taux d'accès à l'électricité de 21,5% à 62% et de la cuisson propre de 1% à 30% à l'horizon 2030, soutenu par la Banque Mondiale et la Banque Africaine de développement.
2. PDMRUK-KIN ELENDA, Volet Energie : Programme de Développement Multisectoriel Urbaine de Kinshasa, financé par le Groupe de la Banque Mondiale
3. PAGASE : Projet d'Appui à la Gouvernance et d'Amélioration du Secteur de l'Electricité, financé par le Groupe de la Banque Africaine de Développement ;
4. PROHYDRO : Programme du Secteur Eau (PROSECO), financé par la coopération allemande (KfW), financé par la Banque Allemande KfW ;

Dans le cadre de la planification du développement de l'électrification nationale, le secteur de l'électricité s'est dotée des documents importants, à savoir : les plans directeurs produits par SNEL, le plan géospatial national d'électrification au moindre coût des agglomérations urbaines et zones industrielles afférentes, le plan de développement locaux de 145 territoires, l'atlas des énergies renouvelables de la RDC, la cartographie des sites hydro et solaires de la RDC de capacité égale ou supérieure à 2 MW et la cartographie des potentiels mini-réseaux de la RDC. Certains de ces documents de planification sont assortis des portails SIG de visualisation et d'actualisation des données et informations dont les licences sont à renouveler.

D'autres outils de planification sont en cours d'élaboration. Il s'agit notamment du plan directeur national d'électrification au moindre coût, le plan directeur d'électrification rurale et périurbaines et la cartographie des sites hydroélectriques de la RDC (toutes capacités confondues).

2. MISSION DU CONSULTANT

Sous la supervision du Chargé de Projet AGREE et en coordination avec les chefs de projets au sein de l'UCM, le/la consultant (e) est responsable de l'intégration des données géospatiales pour soutenir la prise de décision, l'analyse spatiale et la planification des activités du projet. Le/La Consultant (e) devra assumer sa fonction en couvrant pleinement les aspects SIG des projets et programme sous gestion de l'UCM notamment le projet AGREE, le programme COMPACT, le programme SMG et d'autres. Il assure également la mise en place et la gestion du système d'information géographique, la collecte et l'intégration des données, la production de cartes et de rapports visuels.

Dans l'exercice de sa mission, le consultant veillera, sans s'y limiter, aux aspects ci-après :

- (i) Assurer le renouvellement des différents outils SIG produits dans le cadre de la planification du développement de l'électrification nationale
- (ii) Proposer un cadre de collaboration avec ces différentes firmes de manière à trouver une synergie d'actions pouvant être développée pour assurer la complémentarité et des évolutions futures ;
- (iii) Informer la Coordination des projets sur les autres SIG existant dans le secteur de manière à s'assurer de leur cohérence et pertinence pour l'utilisation par les entités impliquées dans la mise en œuvre des projets ;
- (iv) Examiner les différentes possibilités d'intégration de tous ces SIG proposés par les firmes et suggérer leur intégration cohérente pour améliorer la base d'information dans le secteur ;



- (v) Réaliser l'intégration des informations d'avancement de mise en œuvre des projets sous gestion UCM dans un SIG pour permettre une meilleure visualisation et une prise de décision aisée.
- (vi) Définir les procédures et assurer la mise en place, la gestion et le bon fonctionnement du SIG de la mission. Assurer la liaison avec les équipes pour identifier les besoins en matière de SIG et développer les produits SIG appropriés.
- (vii) Proposer un plan de formation continue pour le renforcement de capacités des personnels de l'UCM ainsi que des autres entités de mise en œuvre des projets (en cas de nécessité) y compris pour les opérateurs privés impliqués dans l'exécution des projets dans le secteur de l'électricité.

3. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Les tâches et responsabilités du consultants sont décrites ci-après :

- Mettre en place et maintenir la base de données géospatiale du projet.
- Produire les cartes thématiques et supports SIG (localisations des mini-réseaux, raccordements, et autres infrastructures des réseaux électriques de transport, de distribution à construire, etc.).
- Réaliser des analyses géospatiales permettant la priorisation et la sélection des zones d'intervention.
- Mettre en place un tableau de bord SIG / WebGIS pour le suivi géolocalisé des activités.
- Intégrer les données issues des opérateurs privés et des missions de terrain.
- Participer aux missions terrain pour la collecte de données GPS / SIG.
- Former les utilisateurs internes aux outils SIG et aux approches de collecte de données.
- Assurer la rédaction de notes techniques, cartes, rapports SIG et supports d'aide à la décision.

4. LIVRABLES ATTENDUS DU CONSULTANT

Les livrables attendus du consultant/de la consultant (e) :

- Base de données SIG fonctionnelle et documentée.
- Cartographies des zones d'intervention du projet et modélisations spatiales.
- Rapports mensuels SIG des activités mises en manu
- Tableau de bord interactif ou WebGIS géolocalisé.
- Rapport final de mission avec recommandations.

5. PROFIL DU CONSULTANT

- BAC+5 en SIG, géomatique, environnement, géographie ou autre domaine pertinent.
- Minimum 5 ans d'expérience (catégorie C1 de la Banque mondiale) en SIG, cartographie, télédétection ou analyse géospatiale.
- Maîtrise des outils SIG : ArcGIS, QGIS, collecte de données (ODK/Kobo Toolbox), GPS.
- Compétences en traitement de bases de données et tableaux de bord (Power BI, WebGIS).
- Excellentes capacités de rédaction de rapports et communication avec des partenaires externes.
- Maitrise du français et d'un niveau fonctionnel d'anglais
- Expérience en électrification ou autres infrastructures en Afrique subsaharienne serait un plus



6. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature sera constitué de :

- Un Curriculum vitae rédigé en Français
- Une lettre de motivation
- Un dossier académique constitué du diplôme requis dans le domaine exigé ou pertinent, les attestations de réussite

7. CRITERES D'EVALUATION DES CANDANDITAURES

L'évaluation des candidatures sera sur une base documentaire en fonction du profil recherché et de la pertinence dans les fonctions et tâches déjà réalisées dans son parcours professionnel. Il sera aussi question d'évaluation la pertinence des formations réalisées pour assurer la mission.

8. EVALUATION DE PERFORMANCE DU CONSULTANT

Le Spécialiste en Système d'Information Géographique s'engage à fournir ses services conformément aux normes professionnelles et déontologiques de compétence et d'intégrité les plus exigeantes. Il est évalué périodiquement sur une base mensuelle, trimestrielle et annuelle, selon les critères ci-après :

A. Savoir-faire	Pondération
A.1 Performance dans son poste	50
Maîtrise de son domaine d'activités	15
Qualité du travail fourni	20
Quantité du travail produit (productivité)	15
B. Motivation, communication et attitude au travail	50
B.1 Sens du collectif et coopération	7,5
Partage des informations	2,5
Capacité de travailler en groupe	2,5
Qualité des relations avec ses collègues	2,5
B.2 Orientation client	2,5
A le souci permanent du client dans ses missions	2,5
B.3 Fiabilité	7,5

Respect des deadlines	2,5
Ponctualité (aux rendez-vous, réunions...)	2,5
Intégrité	2,5
B.4 Engagement dans ses missions	5
Pugnacité pour atteindre ses objectifs	2,5
Pertinence de prise de décision	2,5
B.5 Autonomie	12,5
Capacité à travailler d'une manière indépendante sans être constamment supervisé	2,5
Capacité de prise d'initiatives pour plus de performance	2,5
Recherche d'informations complémentaires en dehors du périmètre classique	2,5
Capacité à faire face à des imprévus	2,5
Capacité de résolution de problèmes	2,5
B.6 Investissement dans l'Unité	7,5
Agit dans l'intérêt de l'Unité	2,5
S'inscrit dans la culture	2,5
Respecte le règlement	2,5
B.7 Autres qualités personnelles	7,5
Capacité à mobiliser	2,5
Capacité à convaincre	2,5
Capacité d'écoute	2,5
Total	100

Le consultant fera son auto-évaluation sur ces performances basée sur le canevas décrit dans le tableau. Une fiche d'évaluation sera mise à disposition du consultant pour le permettre de passer cet exercice. Le score calculé du pourcentage correspond aux mentions reprises dans le tableau ci-dessous :



● Excellent	: ≥ 90 %
● Très satisfaisant	: 89 à 75 %
● Satisfaisant	: 74 à 60 %
● Faible	: 59 à 50 %
● Mauvais	: 49 à 50 %
● Médiocre	: ≤ 29 %

Un score évalué dans la catégorie faible ou médiocre pourra conduire à une réévaluation du contrat, et pourrait ne pas permettre son renouvellement, conformément aux critères de performance établis. Par ailleurs, il convient de noter l'évaluation de performance prendra en compte un extrait du contrat de performance du Coordonnateur de l'UCM qui sera discuté avec le consultant pour son acceptation avant la signature du contrat.

7. DURÉE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

La durée du contrat est de 12 mois, renouvelable sur base des performances. L'UCM mettra à la disposition du consultant un bureau, une connexion internet et un équipement informatique.

